

N/REF : 23/03/2026 10H53 C:000003 I:02591
V/REF : AC/C42870
V/Email reçu le Lundi 23/03/2026 a 10H53

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GRG
IMMEUBLE : LA GRANGE -GRG
2, RUE DE LA NOUETTE
.
35310 CINTRE

Rennes, le 24 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 2 RUE DE LA NOUETTE - PASS CHANTIER
ETAGE 2 - PORTE 22
MOTIF : POSE MEUBLE SOUS-EVIER 3P AVANT REMPLACEMENT SOL
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉMONTAGE DE L'ANCIEN MEUBLE SOUS EVIER
POSE DU NOUVEAU MEUBLE SOUS EVIER
RÉALISATION D'UN JOINT SILICONE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 24/03/26 a 09H30 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

1,00	PBL093-FP.Meub.ss évier compl.3pts 120mm	1	262,44	262,44
TOTAL H.T.				262,44
T.V.A. a 10,00%				26,24
TOTAL T.T.C.En EURO				288,68

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.